

## PROCÈS-VERBAUX

CHAMBRE DES COMMUNES,

Salle 429,

Le MARDI 11 décembre 1945.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit à 4 heures de l'après-midi sous la présidence de M. Hughes Cleaver.

*Présents:* MM. Belzile, Black (*Cumberland*), Blackmore, Bradette, Breithaupt, Cleaver, Coldwell, Dechène, Dionne (*Beauce*), Dorion, Fleming, Frazer, Fulton, Gour, Hackett, Harkness, Hazen, Irvine, Isnor, Jackman, Jaenicke, Jutras, Lafontaine, Low, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), MacNaught, Manross, Marier, Marquis, Maybank, Mayhew, Michaud, Nixon, Quelch, Rinfret, Stewart (*Winnipeg-nord*), Thatcher.

*Sont aussi présents:* M. Louis Rasminsky, co-président, Commission de contrôle du change étranger; M. R. B. Bryce, enquêteur financier, ministère des Finances.

Le Comité procède à l'étude du Bill suivant qui lui a été transmis ce jour à cette fin.

Bill no 238 — Loi portant exécution des Accords en vue d'un Fonds monétaire international et d'une Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Le président lit l'ordre de renvoi de la Chambre du mercredi 10 octobre relatif à la composition du personnel du Comité, et à ses pouvoirs d'envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Un exemplaire d'un livre blanc portant sur la Conférence monétaire et financière des Nations Unies tenue à Bretton Woods, New Hampshire, E.-U.-A., du 1er au 22 juillet 1944, et contenant l'acte final, est distribué à chaque membre du Comité.

Après une discussion sur la méthode à suivre, le Comité convient d'appeler M. Louis Rasminsky, co-président de la Commission de contrôle du change étranger.

Le président présente M. Rasminsky au Comité. Le témoin traite des articles de l'Accord du Fonds monétaire international dans son exposé.

Il est convenu que le témoin continuera son exposé en appuyant particulièrement sur les articles de l'Accord de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, si possible, à la prochaine séance du Comité dans la soirée.

A 5 h. 35, sur la motion de M. Lafontaine, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures du soir.